

Commune de Pont de Chéry

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2020

L'an **deux mil vingt**, le 09 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'espace Pontois, sous la présidence de M. Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Fadoi **AQADDOURI**, Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, M. Franck **BRON**, met au vote la demande de huis clos, indispensable au vue de l'épidémie de COVID-19.

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES 20 FEVRIER ET 23 MAI 2020

Avant de commencer la réunion et après avoir procédé à l'appel, le Maire propose au Conseil d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Construction d'un restaurant scolaire – Lot n°7 – Electricité – Avenant n°1

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés, l'inscription de ce point supplémentaire.

Après avoir donné quelques informations, le Maire présente le compte rendu de la séance du 11 juin 2020. Celui-ci **est approuvé à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

COMPTES DE GESTION 2019 – COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT – ZAC CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, pour chaque exercice budgétaire.

Ils permettent de constater la cohérence totale avec les Comptes Administratifs dressés par l'ordonnateur.

Aucune anomalie n'ayant été constatée, le Conseil prend acte de la parfaite conformité des comptes de gestion 2019 dressés par Monsieur Eric VERNIER, Receveur Municipal pour les trois budgets (commune, Eau et Assainissement, ZAC Centre-Ville), avec les Comptes Administratifs 2019 des mêmes budgets présentés par Monsieur le Maire.

Délibérations adoptées à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – COMMUNE – EAU ET ASSAINISSEMENT – ZAC CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire présente au Conseil les Comptes Administratifs des trois budgets de la commune, à savoir

♦ Budget général de la Commune

Fonctionnement : Dépenses : 6 493 113,61 €. Recettes : 7 338 964,02 €. **Excédent de fonctionnement de l'exercice 845 850,41 €.**

Investissement : Dépenses : 1 709 624,44 €. Recettes : 2 095 191,62 €. **Excédent d'investissement de l'exercice 385 567,18 €.**

♦ Budget Eau et Assainissement

Exploitation : Dépenses : 231 187,64 €. Recettes : 824 733,79 €.

Excédent d'exploitation de l'exercice 593 546,15 €.

Investissement : Dépenses : 47 619,60 €. Recettes : 503 298,91 €.

Excédent d'investissement de l'exercice 455 679,31 €.

♦ Budget ZAC Centre-Ville

Fonctionnement : Dépenses : 340 092,65 €. Recettes : 345 634,63 €.

Investissement : Dépenses : 1 732 283,16 €. Recettes : 1 653 407,41 €.

Déficit d'investissement de l'exercice 78 875,75 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Les Comptes Administratifs des trois budgets de la commune (budget général, budget Eau et Assainissement et budget ZAC Centre-Ville) **sont adoptés à l'unanimité.**

BUDGETS PRIMITIFS 2020 – COMMUNE - EAU ET ASSAINISSEMENT – ZAC CENTRE-VILLE

♦ Budget Primitif Commune

Monsieur le Maire rappelle que les taux des contributions directes ont été votés lors de la séance du 11 juin dernier.

Avant de présenter le budget de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 35 Euros par élèves, tant pour les deux écoles maternelles que pour l'école primaire.

Monsieur le Maire présente en suite point par point les principales recettes et dépenses du budget général de la commune.

Section de Fonctionnement : Equilibrée à hauteur de **7 814 950,41 €.**

Section d'Investissement : Equilibrée à hauteur de **4 121 617,59 €.**

Le Budget Primitif 2020 de la commune est adopté à l'unanimité

Le Conseil décide **à l'unanimité** de fixer à 35 Euros par élèves, l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaire de Pont de Chéruy au titre de l'année scolaire 2020-2021.

♦ **Budget Primitif Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire présente ensuite les principales recettes et dépenses du Budget Primitif 2020 sur service de l'Eau et de l'Assainissement :

Section d'Exploitation : Equilibrée à hauteur de **1 091 546,15 €**.

Section d'Investissement : Equilibrée à hauteur de **1 305 025,46 €**.

Le Budget Primitif 2020 du service de l'Eau et de l'Assainissement est adopté à l'unanimité

♦ **Budget Primitif ZAC Centre-Ville**

Monsieur le Maire présente ensuite les principales recettes et dépenses du Budget de la ZAC Centre-Ville, budget qui comporte qu'une section de Fonctionnement, équilibrée à hauteur de **683 000,00 €**.

Le Budget Primitif 2020 de la ZAC Centre-Ville est adopté à l'unanimité

ASSOCIATIONS LOCALES – SUBVENTIONS 2020

Le Maire rappelle qu'une somme globale de 190 000 €uros a été inscrite au Budget Primitif 2020 pour le versement des subventions à diverses associations, clubs sportifs et organismes locaux.

Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes (voir tableau) aux associations et organismes divers pour l'année 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2020
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 900
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont de Chéruy	800
Amicale des Bons Collectionneurs	260
Harmonie Eolienne	1 300
Amis des Arts	540
Société des Pêcheurs à la Ligne	220
Chorale la Clé des Chants	220
Club Aquariophilie	220
Anciens Marins	200
Médaillés Militaires	200
Anciens Combattants – UMAC	200
FNACA	200
FNAME	200
Association des Femmes Elues de l'Isère	200
Association des Résidents	200
Association des Anciens Maires	160
Billard Club Pontois	200
Sou des Ecoles	780
Foyer Socio-Culturel du Collège de Pont de Chéruy	350
Foyer Socio-Culturel du Lycée Professionnel	350
Association Sportive du Lycée Professionnel	250
Maison des Lycéens du Lycée la Pléiade	350
GALI (ex Travail et Amitié)	180
Secours Catholique	180
Association Familiale d'Aide à Domicile	550
Association Culturelle Arménienne	800
Amicale du Personnel	5 100
SOPCC Gymnastique	1 050
SOPCC Ski	1 050
Cyclo Sport Pont de Chéruy	1 600
SOPCC Football (votée le 11 juin 2020)	30 000
SOPCC Basket (votée le 11 juin 2020)	70 000
SOPCC Rugby (votée le 11 juin 2020)	11 000
Evasion Moto Club	300
Véritables Allumés de la Grimpe	500
Association Street Rullz	500
Comité de Jumelage	2 800
TOTAL	135 910 Euros

LA CABANE AUX LOUSTICS - SUBVENTION

Je vous rappelle que l'association "La Cabane aux Loustics" est un lieu d'accueil et de parentalité installé dans les locaux municipaux du Centre de Loisirs de la Structure multi-accueil de Pont de Chérury.

Les missions de cette association s'inscrivent dans le Contrat Enfance Jeunesse signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la Commune.

De ce fait, la prestation de service versée à la Commune par la CAF de l'Isère est à reverser à "La Cabane aux Loustics". Etablie sur la base des activités 2019, elle représente une somme de **7 511,86 €**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal".

A la suite des élections municipales de mars 2020, il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission composée pour les communes de plus de 2 000 habitants : du Maire, Président, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Je précise qu'un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés hors de la commune.

Ces commissaires doivent remplir certaines conditions notamment être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune.

Une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 noms pour les commissaires suppléants doit être adressée au Directeur des Services Fiscaux qui désignera à partir de ces listes, les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants.

Monsieur le Maire propose les listes suivantes :

Commissaires titulaires :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Jean-Louis ANDREU | - Josiane PAVIET GERMANOZ |
| - Martine BLACHE | - Eugénie GRAND |
| - Philippe LAURENT | - Christine TROUBA |
| - Pauline BON | - Dimitri KOKKINIDIS |
| - Philippe ZUCCARELLO | - Philippe DANGELY |
| - Sandra CAMPOY | - Monique RAVOUNA |
| - Daniel POIRIE | - Alexis GARRIGOS |
| - Pascale MERCIER | - Jean-Yves MAZABRARD
(hors commune) |

Commissaires suppléants :

- | | |
|---------------------|--|
| - Steve BIANCHI | - Danka DRAGOJLOVIC |
| - Isabelle ROUSSET | - Florian D'ANGELO |
| - Catherine LEPETIT | - Axel SIMIAN |
| - Franck LAURENT | - Rita TOSCANO |
| - Fadoi AQUADDOURI | - Cédric CHABERT |
| - Caroline FERRAND | - Lyliane BAUER |
| - Lébicha MANOUKIAN | - Jean-Pierre DEBRAY |
| - Sébastien BLACHE | - Didier SCANNAPIEGO
(hors commune) |

Délibération adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE TERRITOIRES 38

Le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la société "Territoires 38", mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur au Conseil d'Administration.

De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée Générale spéciale des Collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales intervenues en mars 2020, il convient de procéder à la désignation de notre représentant au sein de "Territoires 38".

Le Maire propose la candidature de Monsieur Jean-Louis ANDREU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRES – AVENANT N°1 – LOT 7 - ELECTRICITE

Par délibération du 28 novembre 2019, le Conseil Municipal a attribué les différents lots constituant le marché de travaux pour la réalisation d'un restaurant scolaire rue du 8 mai 1945.

Le lot n° 7 - Electricité a ainsi été attribué à l'entreprise CASELLA de Saint-Vulbas (Ain).

L'installation électrique prévoyait initialement une puissance correspondant au tarif "bleu". Cependant, les équipements devant être alimentés nécessitent une puissance électrique supérieure, ce qui implique le passage au tarif "jaune".

De ce fait, les travaux d'alimentation électrique ont été réévalués et il est nécessaire de prendre un avenant au marché initial du lot en question.

L'avenant portera sur une somme de 2 772 €. hors taxes, soit 3 326,40 €. TTC du montant du marché initial qui passera de 19 356 €. hors taxes (soit 23 227,20 €. TTC) à 22 128 €. hors taxes (soit 26 553,60 € TTC).

Cet avenant a été validé par le maître d'œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.